

ATTEINTE AU DROIT DE GRÈVE

Suite au deuxième préavis déposé par l'UNSA-ICNA fin avril et à des discussions avec l'administration qui ne semblent à ce stade pas aboutir, l'administration a décidé de s'attaquer à notre droit de grève.

En effet, une consigne de la Direction des Opérations impose désormais un nombre de secteurs offerts plus important, qui se traduit par une augmentation du nombre de requis en J3.

Si le SNCTA n'appelle pas à la grève le week-end prochain, il dénonce néanmoins l'atteinte au droit de grève face à un préavis déposé par une organisation syndicale.

Indépendamment du conflit opposant l'administration et l'UNSA-ICNA, le SNCTA demande le retrait de la consigne DO au regard du contexte national et européen où notre droit de grève est de plus en plus attaqué...

Le CRNA-SE dispose déjà d'un faible pouvoir de grève étant donné le nombre élevé de requis normalement prévus : le service minimum n'est pas le service maximum !

LE SNCTA N'EST PAS FAVORABLE À CETTE GRÈVE ET N'APPELLE PAS À LA REJOINDRE.
POUR AUTANT, AU-DELÀ DES DIVERGENCES SYNDICALES,
IL DÉNONCE L'ATTAQUE PORTÉE CONTRE NOTRE DROIT DE GRÈVE.
LE SNCTA DEMANDE À ÊTRE REÇU PAR LES POUVOIRS PUBLICS À L'ISSUE DE CE CONFLIT
POUR RÉTABLIR UNE SITUATION NOMINALE.